

Communiqué de presse

21 avril 2022

Récolte de taillis de chênes verts en forêt communale de Baron

L'Office national des forêts, gestionnaire de la forêt communale de Baron, a proposé à la commune de mettre en vente une récolte de taillis en parcelle forestière n°25, à l'automne 2022. Le but est d'assurer le renouvellement des peuplements en reprenant progressivement des coupes de petites surfaces, dissimulées sur toute la forêt.

Le taillis de chêne vert

La forêt communale de Baron est composée principalement de taillis de chêne vert, comme la plupart des forêts publiques du secteur. Un taillis est une forêt constituée d'arbres issus de rejets de souches qui prennent vie après coupe, contrairement à une futaie qui, elle, est une forêt constituée d'arbres provenant chacun de la germination d'une graine.



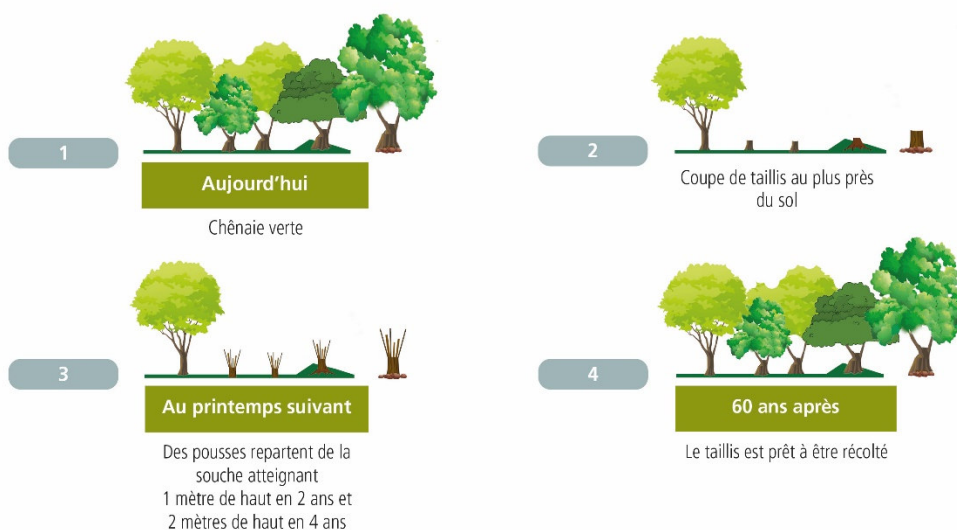
L'exploitation du taillis : une histoire ancienne

Dans la plupart des zones pauvres, sèches et caillouteuses occupées par les forêts publiques, le chêne vert ne se renouvelle que par rejets de souche. Si l'on ne coupe jamais un taillis de chêne vert, les arbres meurent et perdent donc leur capacité à rejeter. Dans ce cas, le risque est grand de perdre le caractère forestier des lieux au profit d'espèces buissonnantes (filaire, laurier-tin etc).

Ces taillis étaient exploités régulièrement depuis le Moyen-âge. Si ces récoltes de bois ont perduré sur certaines forêts communales environnantes, elles ont cessé en 1960 à Baron.

Cépée de chênes vert issue de rejets de souches

CYCLE DE CROISSANCE DU TAILLIS



Communiqué de presse

21 avril 2022



*Coupe de taillis en parcelle 11 de la
Fc de baron-1946*



*Coupe de taillis en 2010 en FC de Vallabrix. Les
limites de parcelles forestières sont visibles de par les
arbres de limites conservés, dans ces forêts où
l'exploitation du taillis a perduré.*

Un nécessité pour renouveler le chêne vert

Ainsi, l'ensemble de la forêt communale est composée de taillis âgés, risquant aujourd'hui de perdre leur capacité à rejeter si l'on n'intervient pas.

De nombreux secteurs, historiquement exploités ne seront pas concernés par ce renouvellement car les pentes trop fortes ou le faible rendement du taillis rendent une exploitation économiquement impossible. Une bonne solution de gestion consiste à réaliser là où les conditions le permettent, des coupes de faible surface afin d'arriver à moyen ou long terme à une mosaïque d'âges à l'échelle de la forêt, gage de diversité et assurant le renouvellement des peuplements de chêne vert. C'est ce qui est prévu ici.

Une activité économique locale et durable

Le traitement en taillis du chêne vert dans les garrigues gardoises a une histoire pluriséculaire. C'est à lui que l'on doit les peuplements actuels de chênes verts des forêts communales. Il alimente une activité économique très locale, les coupes étant exploitées par de petits exploitants forestiers des environs qui vendent le bois localement.

Si les interventions sont effectivement impactantes au plan du paysage (coupes de tous les brins), elles n'ont lieu que tous les 60 ans, et seront organisées sur de petites surfaces : compte-tenu de la vitesse de repousse des brins de taillis, les usagers de la forêt retrouveront vite un paysage boisé.

Sur le plan du carbone enfin, l'opération est également vertueuse : dans les forêts gérées durablement, le bois est une source d'énergie renouvelable, qui peut être utilisée en substitution d'énergies fossiles, et dont la valorisation est possible en circuit court.

Morgane ZANINI

Chargée de communication à l'Agence Hérault-Gard

06 07 10 94 28 morgane.zanini@onf.fr